

je VOTE

ÉLECTION PARTIELLE

**Rapport des résultats
officiels du scrutin**

Élection partielle du 5 juillet 2010
dans la circonscription électorale de Vachon

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant les pages blanches de ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.



100%





LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 31 août 2010

Monsieur François Côté
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.50
Québec (Québec)
G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

En vertu de l'article 381 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je vous transmets le rapport détaillé des résultats officiels du scrutin qui s'est tenu le 5 juillet 2010 dans la circonscription électorale de Vachon.

Conformément à l'article 380, je vous transmettais le 12 juillet 2010 le nom de la candidate proclamée élue dans cette circonscription.

La Gazette officielle du Québec a publié l'avis de proclamation d'élection le 24 juillet 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Marcel Blanchet

Table des matières

Le décret	7
Le calendrier électoral	9
Directrice du scrutin	11
Chapitre 1	
Candidate proclamée élue	13
Chapitre 2	
Tableau synoptique des résultats	17
Chapitre 3	
Recensement des votes par section de vote	21
Chapitre 4	
Statistiques du recensement des votes	29



DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 459-2010

2 JUIN 2010

CONCERNANT la tenue de
l'élection partielle dans la cir-
conscription électorale de Vachon

—ooo0ooo—

ATTENDU QUE le siège de député à l'Assemblée nationale pour la circonscription électorale de Vachon, par suite de la démission de monsieur Camil Bouchard, est devenu vacant le 6 janvier 2010, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1);

ATTENDU QUE cette vacance à l'Assemblée nationale doit être comblée et qu'en vertu de l'article 130 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) le décret qui ordonne la tenue d'une élection partielle doit être pris au plus tard six mois à partir de la vacance;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de tenir une élection partielle dans la circonscription électorale de Vachon, conformément aux dispositions de la Loi électorale;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

D'enjoindre au Directeur général des élections de tenir une élection partielle le lundi 5 juillet 2010 dans la circonscription électorale de Vachon.

Le greffier du Conseil exécutif

Calendrier électoral

Période électorale avec révision

Élection partielle :

5 juillet 2010

Circonscription électorale : Vachon

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			2 juin 33 ^e jour Ouverture du bureau principal du directeur du scrutin 9 h à 21 h les samedi et dimanche (LE 132) Prédiction par le DGE et transmission au directeur du scrutin de la liste électorale, de la liste des électeurs et de la liste des électeurs faisant l'objet d'une demande de vérification et de la liste des adresses où aucun électeur n'est inscrit (LE 145)	3 juin 32 ^e jour Premier jour de la période d'interdiction de la publicité de 7 jours (LE 428)	4 juin 31 ^e jour Premier jour (14 h) pour produire une déclaration de candidature (LE 221)	5 juin 30 ^e jour
6 juin 29 ^e jour	7 juin 28 ^e jour Dernier jour pour le directeur du scrutin pour informer le bureau principal du directeur du scrutin des électeurs ou des agents réviseurs (LE 184 et 220) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour informer les partis politiques et les candidats des crédits où sont les bureaux de vote par anticipation (LE 300) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre le nom de la personne qu'il entend nommer à titre de président de chaque commission de révision (LE 185)	8 juin 27 ^e jour Dernier jour pour les recommandations des réviseurs et des agents réviseurs (LE 184 et 220) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec et de chaque candidat (LE 146) Premier jour pour un intervenant particulier pour présenter une demande d'autorisation au directeur du scrutin pour le directeur du scrutin (LE 147) Dernier jour pour la réception du vote relatif à la nomination du président de chaque commission de révision (LE 185)	9 juin 26 ^e jour Dernier jour pour les nominations des réviseurs et des agents réviseurs (LE 182, 184 et 220) Dernier jour de la période d'interdiction de la publicité (LE 428)	10 juin 25 ^e jour	11 juin 24 ^e jour	12 juin 23 ^e jour
13 juin 22 ^e jour Dernier jour pour faire parvenir à chaque habitation le manuel de l'électeur (LE 134) Dernier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis de vote par anticipation (LE 135) Dernier jour pour la liste électorale, à la révision et au vote par anticipation (LE 198, 1 et 301) Révision itinérante :	14 juin 21 ^e jour Révision : • Premier jour des travaux des commissions de révision qui a débuté de 9 h à 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h le samedi et dimanche (LE 198, 1 et 301) Révision de la liste des électeurs hors du Québec : • Premier jour des travaux de la commission de révision (LE 221) Révision itinérante : • Premier jour de la période potentielle pour les travaux des commissions de révision itinérante (LE 194)	15 juin 20 ^e jour	16 juin 19 ^e jour Dernier jour pour la réception d'une demande pour exercer son droit de vote hors du Québec (LE 287)	17 juin 18 ^e jour Dernier jour pour transmettre au directeur du scrutin la liste des électeurs qui ont été admis à exercer leur droit de vote hors du Québec depuis la prise du décret (LE 140) Dernier jour pour la transmission par le directeur du scrutin à chaque candidat (LE 147)	18 juin 17 ^e jour	19 juin 16 ^e jour Dernier jour (14 h) pour produire une déclaration de Affichage et transmission aux candidats de l'avis de scrutin (LE 261)
20 juin 15 ^e jour	21 juin 14 ^e jour Dernier jour pour les recommandations des scrutateurs (LE 301.1, 312 et 312.1) * Dernier jour pour faire parvenir la liste des candidats aux électeurs admissibles à voter hors du Québec (LE 208) Dernier jour pour faire une demande pour le vote au domicile de l'électeur (LE 301.5)	22 juin 13 ^e jour Dernier jour pour faire une demande à la commission de révision (LE 193) Dernier jour pour faire une demande pour la commission de révision itinérante (LE 194) Dernier jour pour le retrait d'un candidat pour que son nom n'apparaisse pas sur le bulletin de vote (LE 257) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre une demande d'autorisation au directeur du scrutin de sa circonscription (LE 457.5) Dernier jour pour faire une demande pour voter dans un bureau de vote par anticipation (LE 301.5 et 301.2) Révision de la liste des électeurs hors du Québec : • Dernier jour pour faire une demande de radiation à la commission de révision (LE 231)	23 juin 12 ^e jour Révision spéciale : • Premier jour des travaux des commissions de révision de vote par anticipation (LE 193) et de 9 h à 17 h les samedi et dimanche (LE 180 et 222) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour informer les candidats des crédits où sont les bureaux de vote (LE 302) Dernier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre aux candidats la liste des scrutateurs, des tables de vérification, l'identité des électeurs (LE 315) * Transmission par le directeur du scrutin aux candidats des listes des électeurs qui ont voté au bureau du directeur au bureau de vote itinérant et au domicile de l'électeur (LE 301.9, 301.18 et 301.22)	24 juin 11 ^e jour Les activités prévues par la loi électorale pour cette journée sont prolongées au 25 juin **	25 juin 10 ^e jour Révision : • Dernier jour des travaux des commissions de révision (LE 221) Révision itinérante : • Dernier jour des travaux de la commission de révision itinérante (LE 194) ** Dernier jour pour la transmission par le directeur du scrutin des autorisations accordées aux intervenants particuliers (LE 457.8) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats des listes des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)	26 juin 9 ^e jour Dernier jour pour la transmission par le directeur du scrutin de la liste des électeurs admis à exercer leur droit de vote hors du Québec depuis la prise du décret (LE 218) Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 132 et 263) * Vote au domicile de l'électeur (LE 301.2) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 h à 17 h (LE 132 et 263 *) Transmission par le directeur du scrutin aux candidats des listes des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)
27 juin 8 ^e jour Bureau de vote dans les installations d'hébergement (LE 301.7) Vote par anticipation : 9 h 30 à 20 h (LE 300, 301.1 et 301.2) Dernier jour pour faire parvenir la liste des candidats de la liste des électeurs qui ont voté par anticipation (LE 301.5)	28 juin 7 ^e jour Bureau de vote dans les installations d'hébergement (LE 301.7) Vote par anticipation : 9 h 30 à 20 h (LE 300, 301.1 et 301.2) Dernier jour pour faire parvenir la liste des candidats de la liste des électeurs qui ont voté par anticipation (LE 301.5)	29 juin 6 ^e jour Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.5 et 301.16) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.2) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 h à 21 h (LE 132 et 263) * Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)	30 juin 5 ^e jour Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.5 et 301.16) Vote au domicile de l'électeur (LE 301.2) Vote au bureau du directeur du scrutin 9 h à 21 h (LE 132 et 263) * Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 301.5)	1^{er} juillet 4 ^e jour Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.5 et 301.16) ** Vote au domicile de l'électeur (LE 301.2) ** Vote au bureau du directeur du scrutin 9 h à 21 h (LE 132 et 263 *) ** Les activités prévues par la Loi électorale pour cette journée sont prolongées au 2 juillet **	2 juillet 3 ^e jour Révision spéciale : • Dernier jour (14 h) pour faire une demande à la commission de révision spéciale (LE 222) ** • Dernier jour des travaux des commissions de révision spéciale (LE 222) ** Révision de la liste des électeurs hors du Québec : • Dernier jour des travaux de la commission de révision (LE 231) ** Dernier jour (14 h) pour le vote itinérant (LE 301.5 et 301.16) ** Dernier jour (14 h) pour le vote au domicile de l'électeur (LE 301.2) ** Vote au bureau du directeur du scrutin 9 h à 14 h (LE 132 et 263 *) ** Transmission par le directeur du scrutin aux candidats des listes des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 267 et 233.6)	3 juillet 2 ^e jour Dernier jour pour le directeur du scrutin pour faire parvenir la carte de rappel à chaque habitant (LE 139)
4 juillet 1 ^{er} jour	5 juillet Jour du scrutin 9 h 30 à 20 h (LE 311, 303 et 333) Interdiction de la publicité dans les médias (LE 429.1)	6 juillet Recensement des votes au bureau principal du directeur du scrutin (LE 371)	7 juillet	8 juillet	9 juillet	10 juillet Dernier jour pour la présentation d'une requête de dépulement judiciaire à un juge de la Cour du Québec (LE 394 et 385)

DGE-5 (08-12) EP-MJMMI, loi électorale, article 133

LE signifié Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3)

Accessible aux personnes handicapées

* Tel que modifié conformément aux articles intervenus au vu de l'article 489

** Loi d'interprétation, article 92. Si le délai fixe pour une procédure ou pour l'accomplissement d'une chose expire un jour férié, ce délai est prolongé jusqu'au jour non-férié suivant «...».

Le Directeur général des élections

Directrice du scrutin

Circonscription électorale	Nom	Bureau principal
----------------------------	-----	------------------

Vachon

Monique Lefebvre

Saint-Hubert

Candidate proclamée élue

Candidate proclamée élue

Circonscription électorale	Candidate élue	Appartenance politique	Domicile
Vachon	Martine Ouellet	Parti québécois	Longueuil

Liste des partis politiques autorisés ayant présenté des candidats à cette élection

Allégeance politique	Abréviation	Chef
Action démocratique du Québec	A.D.Q.	Gérard Deltell
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	P.L.Q./Q.L.P.	Jean Charest
Parti québécois	P.Q.	Pauline Marois
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	P.V.Q./G.P.Q.	Guy Rainville
Québec solidaire	Q.S.	Bernard La Rivière

Les abréviations de la dénomination des partis politiques ne sont pas prévues à la Loi électorale et ne sont utilisées que pour faciliter la présentation des résultats du scrutin. Toutefois, il faut noter que ces dénominations sont telles qu'elles apparaissent au registre des partis politiques autorisés.

Répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Allégeance politique	À la prise du décret	À la suite de l'élection
Parti libéral du Québec/ Quebec Liberal Party	66	66
Parti québécois	50	51
Action démocratique du Québec	4	4
Québec solidaire	1	1
Indépendants	3	3
Vacant :	1 ¹	--
Total	125	125

¹ La circonscription électorale de Vachon est devenue vacante le 6 janvier 2010 à la suite de la démission de M. Camil Bouchard du Parti québécois.

Tableau synoptique des résultats

NOTES EXPLICATIVES DU TABLEAU SYNOPTIQUE

- (1) Candidat(e) proclamé(e) élu(e).
- (2) Le pourcentage des bulletins valides attribués à chaque candidat(e) est établi en calculant le nombre de bulletins valides par rapport au total des bulletins valides.
- (3) Le pourcentage du total des bulletins valides et celui du total des bulletins rejetés sont établis en calculant dans chaque cas le nombre total de bulletins par rapport au vote exercé.
- (4) Le vote exercé s'obtient en additionnant le nombre de bulletins valides et le nombre de bulletins rejetés.
- (5) Le taux de participation est établi en calculant le vote exercé par rapport au nombre d'électeurs inscrits.

Note: Les pourcentages apparaissant dans le tableau synoptique sont arrondis à deux décimales près, ce qui explique que la somme ne correspond pas forcément à 100%.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS

05 juillet 2010

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	BULLETINS VALIDES Nombre % (2)	MAJORITÉ	BULLETINS REJETÉS Nombre %	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (4)	TAUX DE PARTICI- PATION(5)
Vachon	Ouellet, Martine (1)	P.Q.	7 863 59,15%	4 627				
	Diamond, Simon-Pierre	P.L.Q./Q.L.P.	3 236 24,34%					
	Dépatie, Alain	A.D.Q.	879 6,61%					
	Robert, Sébastien	Q.S.	727 5,47%					
	Rudolphe, Yvon	P.V.Q./G.P.Q.	419 3,15%					
	Durand, Denis	IND.	98 0,74%					
	Millette, Régent	IND.	71 0,53%					
Nombre de candidats : 7			13 293 (3)		174 (3)	46 046	13 467	29,25%
			98,71%		1,29%			

Recensement des votes par section de vote

**Abréviations utilisées sur le formulaire
« Recensement des votes »**

S.É.	secteur électoral
S.V.	section de vote
É.I.	électeurs inscrits
B.V.	bulletins valides
B.R.	bulletins rejetés

Abréviations et désignations des municipalités

ct	canton
cu	canton unis
éi	établissement indien ou inuit
m	municipalité
no	territoire non organisé
p	paroisse
ri	réserve indienne
tc	terre réservé aux Cris
ti	terre de catégorie 1 pour les inuit
tk	terre réservée aux Naskapis
v	ville
vc	village cri
vk	village naskapi
vl	village
vn	village nordique

Les noms des candidats sont inscrits dans le même ordre que celui apparaissant sur le bulletin de vote.

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Député Alain A.D.Q.	Diamond Simon-Pierre P.L.Q./Q.L.P.	Durand Denis IND.	Millette Régent IND.	Ouellet Martine P.Q.	Robert Sébastien Q.S.	Rudolphe Yvon P.V.Q./G.P.Q.	B.V.	B.R.
Longueuil, v (partie)	048.00	001	338	6	9	0	0	0	25	3	44	2
"	"	002	343	2	3	2	1	1	34	4	46	0
"	"	003	305	5	22	1	0	0	36	12	76	2
"	"	004	328	10	17	0	0	0	27	5	62	0
"	"	005	313	5	15	0	1	1	57	9	89	1
"	"	006	315	9	9	0	0	0	50	0	79	1
"	"	007	313	3	12	2	0	0	45	5	74	1
"	"	008	306	2	15	0	1	1	44	2	65	4
"	"	009	309	8	17	0	0	0	7	7	70	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		2870	50	119	5	3	3	354	58	605	12
Longueuil, v (partie)	049.00	010	308	4	14	0	0	0	51	3	74	0
"	"	011	297	6	3	3	1	1	48	5	5	0
"	"	012	315	3	13	0	0	0	31	4	52	0
"	"	013	310	5	16	1	1	1	42	5	71	0
"	"	014	298	3	19	0	0	0	41	2	66	3
"	"	015	323	2	21	1	1	1	40	5	73	1
"	"	016	321	9	20	1	0	0	47	0	80	2
"	"	017	320	7	11	0	0	0	32	9	61	2
"	"	018	318	6	20	1	1	1	42	7	85	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		2810	45	137	7	4	4	374	40	651	7
Longueuil, v (partie)	050.00	019	288	3	15	0	0	0	47	7	72	3
"	"	020	310	1	21	0	0	0	50	5	77	0
"	"	021	304	5	14	1	0	0	60	3	77	0
"	"	022	303	4	22	0	0	1	52	5	87	0
"	"	023	293	8	13	5	1	1	37	5	71	1
"	"	024	299	8	5	0	0	0	38	3	56	0
"	"	025	310	4	11	0	0	0	30	3	51	2
"	"	026	300	2	15	0	0	1	39	6	64	0
"	"	027	294	32	17	1	0	0	29	1	64	1
"	"	028	299	1	11	0	0	0	34	5	86	1
"	"	029	304	4	20	0	0	0	29	7	83	2
"	"	030	306	7	24	0	0	0	16	4	52	2
"	"		3610	79	188	7	3	3	461	58	818	14
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	051.00											
Longueuil, v (partie)	"	031	302	0	14	0	0	0	30	2	47	1
"	"	032	303	4	19	1	1	1	40	5	71	4
"	"	033	303	3	14	1	0	0	24	4	71	0
"	"	034	299	4	16	0	0	0	28	2	49	0
"	"	035	298	1	16	0	0	0	33	11	51	1
"	"	036	285	1	10	0	0	0	32	2	63	0
"	"	037	303	5	23	1	0	0	46	5	46	0
"	"	038	302	5	12	0	0	0	33	3	80	1
											53	0

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE:
VAGONDIRECTEUR DU SCRUTIN:
Lefebvre, Monique

LOI ÉLECTORALE, ARTICLE : 372

ÉLECTION PARTIELLE DU : 2010/07/05

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Départie Alain A.D.Q.	Diamond Simon-Pierre P.L.Q./Q.L.P.	Durand Denis IND.	Millette Régent IND.	Ouellet Martine P.Q.	Robert Sébastien Q.S.	Rudolphe Yvon P.V.Q./G.P.Q.	B.V.	B.R.
Longueuil, v (partie)	051.00	039	297	0	9	0	0	17	0	1	27	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"	040	3003	8	154	4	2	309	5	2	65	0
Longueuil, v (partie)	052.00	041	319	0	12	1	1	64	5	3	86	2
"	"	042	318	16	14	0	0	58	3	0	91	1
"	"	043	320	7	21	1	0	38	2	2	71	1
"	"	044	318	4	16	0	0	43	0	1	66	0
"	"	045	321	6	12	2	0	44	0	1	65	0
"	"	046	319	6	13	0	0	31	3	2	55	0
"	"	047	316	7	21	1	0	27	2	2	60	1
"	"	048	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0
"	"	049	311	12	26	0	0	33	1	1	73	0
"	"	050	2890	2	10	0	0	35	5	1	53	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"			60	145	5	1	373	23	13	620	5
Longueuil, v (partie)	053.00	051	330	4	13	1	0	30	3	0	51	0
"	"	052	325	5	16	1	0	36	6	4	68	0
"	"	053	324	5	6	0	0	23	0	1	35	0
"	"	054	339	3	11	3	0	37	2	2	58	1
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		1318	17	46	5	0	126	11	7	212	1
Longueuil, v (partie)	054.00	055	309	1	9	0	0	29	5	5	49	2
"	"	056	310	0	5	0	0	40	3	0	48	0
"	"	057	314	6	9	0	1	44	3	2	65	0
"	"	058	313	3	21	0	0	39	8	2	73	0
"	"	059	315	3	13	0	0	22	5	2	44	0
"	"	060	301	1	16	0	1	37	3	11	69	1
"	"	061	311	1	17	2	1	47	4	1	73	0
"	"	062	313	0	8	0	0	58	1	3	70	0
"	"	063	304	9	14	0	1	32	4	2	62	1
"	"	064	305	5	22	0	1	50	4	2	84	2
"	"	065	310	6	13	0	0	47	6	5	77	2
"	"	066	314	3	16	0	1	42	1	2	65	0
"	"	067	322	2	14	0	0	50	1	0	67	0
"	"	068	302	5	7	0	0	15	1	2	29	0
"	"	069	313	0	9	3	2	58	12	5	89	3
"	"	070	300	5	6	0	1	46	6	0	64	1
"	"	071	305	3	11	0	0	24	6	1	45	0
"	"	072	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0
"	"	073	321	3	13	1	0	58	6	6	87	0
"	"	074	319	3	11	0	0	42	7	9	72	1
"	"	075	326	4	17	2	2	54	4	7	90	3
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		6256	63	251	8	11	834	89	66	1322	16

DGE-80.2 (88-01)

RECENSEMENT DES NOTES

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Député Alain A.D.Q.	Diamond Simon-Pierre P.L.Q./G.L.P.	Durand Denis IND.	Millotte Régent IND.	Quellier Martine P.Q.	Robert Sébastien Q.S.	Rudolphe Yvon P.V.Q./G.P.Q.	B.V.	B.R.
Longueuil, v (partie)	055.00	076 077 078 079 080 081 082 083 084 085 086 087 088 089 090 091 092 093 094 095 096 097 098 099 100	318 69 318 305 315 195 333 322 322 305 319 316 353 314 326 308 318 328 309 324 312 319 318 317 306 7589	6 0 6 4 6 0 10 4 4 1 5 3 10 4 2 6 6 6 4 0 2 3 9 6 113	13 0 14 5 19 0 23 18 7 11 5 12 15 14 30 21 32 28 21 15 14 12 17 375	0 0 0 0 0 0 0 0 1 1 0 0 0 0 1 1 2 0 0 1 1 0 0 8	0 0 0 0 0 0 0 0 2 2 0 0 0 0 1 1 0 0 0 0 0 0 11	32 0 36 32 37 0 45 50 35 28 30 45 57 35 39 36 46 38 34 44 44 41 44 43 915	3 0 3 4 6 0 0 2 2 5 5 3 3 2 9 2 6 2 4 1 5 5 6 2 2 94	2 0 3 0 3 0 0 2 1 0 0 0 1 1 3 1 2 6 3 3 2 4 3 59	1 0 0 0 0 0 0 4 1 0 0 1 1 1 0 2 0 0 0 1 1 1 23	
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR												
Longueuil, v (partie)	056.00	101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111	298 303 301 316 342 301 297 295 298 298 3347	6 8 8 2 6 0 8 13 1 3 5 60	5 17 9 8 4 11 7 4 11 12 94	1 0 1 1 0 0 0 0 0 0 0 8	0 1 1 0 0 0 0 0 0 0 0 3	46 22 31 29 35 51 28 39 31 33 31 376	3 3 3 6 0 3 1 5 2 3 3 32	3 1 1 1 1 3 4 0 2 3 1 19	64 52 54 47 48 44 66 41 54 51 592	0 1 2 0 1 0 2 0 0 0 8
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR												
Longueuil, v (partie)	057.00	112 113 114 115	275 297 302 303	1 2 5 9	10 13 10 13	0 0 0 2	0 0 0 0	20 29 30 31	2 6 0 0	3 1 0 4	36 51 45 59	0 0 1 3

F-80, 2 (88-01)

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Départie Alain A.D.Q.	Diamond Simon-Pierre P.L.Q./O.L.P.	Durand Denis IND.	Millette Régent IND.	Quellet Martine P.Q.	Robert Sébastien Q.S.	Rudolphe Yvon P.V.Q./S.P.Q.		B.V.	B.R.
Longueuil, v (partie)	057.00	116	306	4	14	0	0	0	38	1		60	2
"	"	117	295	3	11	0	0	0	39	6		61	1
"	"	118	305	5	18	1	1	1	30	3		59	1
"	"	119	300	0	22	0	1	1	31	3		58	0
"	"	120	308	3	14	0	0	1	30	1		55	1
"	"	121	307	7	10	0	0	0	36	1		56	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR		2998	2998	39	135	3	3	3	314	23		540	10
Longueuil, v (partie)	058.00	122	304	4	18	1	0	0	38	2		64	0
"	"	123	320	5	16	0	0	0	40	1		63	1
"	"	124	320	1	19	0	0	0	29	5		62	0
"	"	125	319	10	18	0	1	1	49	8		93	1
"	"	126	312	4	34	1	0	0	43	4		91	1
"	"	127	313	3	18	0	0	0	60	3		91	1
"	"	128	315	6	33	1	1	1	59	12		113	0
"	"	129	318	5	35	1	0	0	56	9		107	5
"	"	130	320	6	21	1	1	1	48	7		86	2
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR		2841	2841	44	212	5	3	3	422	51		770	11
Longueuil, v (partie)	059.00	131	325	10	32	4	0	0	46	3		99	4
"	"	132	326	2	21	0	0	0	46	5		77	0
"	"	133	335	3	15	0	0	0	43	3		68	0
"	"	134	312	6	14	0	1	1	28	4		57	2
"	"	135	318	4	17	0	1	1	42	4		68	0
"	"	136	332	3	21	1	0	0	40	9		79	1
"	"	137	318	7	13	0	0	0	48	4		79	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR		2276	2276	35	133	5	2	2	293	33		527	8
Longueuil, v (partie)	060.00	138	320	2	25	0	1	1	30	6		71	2
"	"	139	317	6	36	1	2	2	39	3		89	0
"	"	140	318	4	11	0	0	0	17	0		34	0
"	"	141	316	7	23	0	0	0	35	4		69	0
"	"	142	313	1	17	1	0	0	26	3		48	0
"	"	143	307	1	17	1	0	0	45	5		69	0
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR		1891	1891	21	129	3	3	3	192	21		380	2
Longueuil, v (partie)	061.00	144	298	3	20	0	0	0	26	2		53	2
"	"	145	291	0	18	0	0	0	28	0		48	0
"	"	146	299	0	20	0	0	0	29	0		51	0
"	"	147	289	3	24	2	0	0	23	4		56	0
"	"	148	291	4	16	0	0	0	32	0		52	0
"	"	149	293	6	11	0	1	1	36	0		55	2
"	"	150	292	6	14	0	0	0	20	1		47	1
"	"	151	289	5	8	0	0	0	24	3		42	1
RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR		2342	2342	27	131	2	1	1	218	15		404	7

Bureaux de vote par participation: *

DGE-80.2 (88-01)

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Député Alain A.D.Q.	Diamond Simon-Pierre P.L.Q./Q.L.P.	Durand Denis IND.	Millette Régent IND.	Quelllet Martine P.Q.	Robert Sébastien Q.S.	Rudolphe Yvon P.V.Q./G.P.Q.	B.V.	B.R.
Longueuil, v	No 01			12	73	1	0	128	15	3	232	2
"	No 02			13	31	0	0	111	5	2	162	2
"	No 03			24	132	4	1	288	13	9	471	5
"	No 04			34	140	3	8	211	15	10	421	7
"	No 05			16	68	2	0	185	18	7	296	6
"	No 06			19	53	1	1	96	2	5	177	3
"	No 07			6	21	1	1	139	18	4	190	4
"	No 08			6	18	0	0	94	4	1	144	1
"	No 09			6	63	0	1	151	5	4	230	0
"	No 10			8	29	1	1	96	5	4	144	1
"	No 11			1	39	0	0	113	10	4	156	2
"	No 12			5	28	1	1	151	9	4	210	1
"	No 13			14	46	4	0	126	6	7	203	0
"	No 14			4	48	2	2	95	7	3	161	2
"	No 15			6	56	0	1	152	4	2	221	3
"	No 16			14	44	0	1	128	8	4	199	2
"	No 17			7	98	3	2	38	1	1	149	3
"	No 18			0	0	0	0	0	0	0	0	0
"	No 19			0	0	0	0	0	0	0	0	0
"	No 20			0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vote des électeurs hors du Québec			5		0	0	0	0	0	0	0	0

DSE-80.2 (88-01)

GRAND TOTAL

174

13295

419

727

7863

71

98

3236

879

46046

MAJORITÉ EN FAVEUR DE: Martine Quelllet = 4627

* Les bureaux de vote par anticipation (BVA) regroupent les sections de vote suivantes:

BVA No 01 Sections de vote 01 à 09
 BVA No 02 Sections de vote 10 à 18
 BVA No 03 Sections de vote 19 à 27
 BVA No 04 Sections de vote 28 à 37
 BVA No 05 Sections de vote 38 à 47
 BVA No 06 Sections de vote 48 à 57
 BVA No 07 Sections de vote 58 à 64
 BVA No 08 Sections de vote 65 à 71
 BVA No 09 Sections de vote 73 à 76, 78 à 80, 82
 BVA No 10 Sections de vote 83 à 90
 BVA No 11 Sections de vote 91 à 100
 BVA No 12 Sections de vote 101 à 111
 BVA No 13 Sections de vote 112 à 121
 BVA No 14 Sections de vote 122 à 130
 BVA No 15 Sections de vote 131 à 140
 BVA No 16 Sections de vote 141 à 151
 BVA No 17 Sections de vote 048

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Départie Alain A.D.Q.	Diamond Simon-Pierre P.L.Q./Q.L.P.	Durand Denis IND.	Millette Régent IND.	Quellet Martine P.Q.	Robert Sébastien Q.S.	Rudolphe Yvon P.V.Q./G.P.Q.	B.V.	B.R.

DGE-80.2 (88-01)

- BVA No 18 Sections de vote 072
BVA No 19 Sections de vote 077
BVA No 20 Sections de vote 081
- * Les résultats du vote au bureau du directeur du scrutin ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 03.
 - * Les résultats du vote hors du Québec ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 01.
 - * Les résultats des bureaux de vote par anticipation 18 à 20 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 047.
 - * Les résultats du bureau de vote 048 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 071.
 - * Les résultats du bureau de vote 072 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 078.
 - * Les résultats du bureau de vote 077 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 078.
 - * Les résultats du bureau de vote 081 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 082.

Statistiques du recensement des votes

STATISTIQUES DU RECENSEMENT DES VOTES

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	SECTIONS DE VOTE	VOTE DES ÉLECTEURS HORS DU QUÉBEC			VOTE DES DÉTENUIS *		
		NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)
Vachon	151	5	0	0,00	-	-	-
TOTAL :	151	5	0	0,00	-	-	-

(1) Le vote exercé s'obtient en additionnant les bulletins valides et les bulletins rejetés.

(2) Le pourcentage du vote exercé est établi en calculant le nombre d'électeurs qui ont voté (vote exercé) par rapport au total du vote exercé.

(3) Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale, tel que présenté dans cette colonne, exclut les électeurs hors du Québec, ainsi que les détenus s'il y a lieu.

(4) Le nombre total de bureaux de vote s'obtient en additionnant les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de vote le jour du scrutin.

(5) Le nombre total d'électeurs inscrits inclut les électeurs hors du Québec, ainsi que les détenus s'il y a lieu.

(6) Le taux de participation est établi en calculant le total du vote exercé par rapport au nombre total d'électeurs inscrits.

* Les détenus exercent leur droit de vote aux élections générales; cependant, lors d'élections partielles, ils ne votent pas.

DANS CHAQUE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE (3)	VOTE PAR ANTICIPATION ET VOTE ITINÉRANT			VOTE LE JOUR DU SCRUTIN			NOMBRE TOTAL DE BUREAUX DE VOTE (4)	VOTE EXERCÉ				
	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)		NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS INSCRITS (5)	NOMBRE DE BULLETS VALIDES	NOMBRE DE BULLETS REJETÉS	TOTAL DU VOTE EXERCÉ (1)	Taux de PARTICI- PATION (6)
46 041	20	3 788	28,13	151	9 679	71,87	171	46 046	13 293	174	13 467	29,25
46 041	20	3 788	28,13	151	9 679	71,87	171	46 046	13 293	174	13 467	29,25

